

LE BASSIN D'ARCACHON, UN CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ?

Du pays à la dune...

Véronique ANDRE-LAMAT, Mayté BANZO et Solange PUPIER-DAUCHEZ

UMR 5185 ADESS CNRS – Université de Bordeaux

Le bassin d'Arcachon constitue un espace extrêmement attractif (SCOT, 2013). Ses dynamiques territoriales, comme celles de nombreux autres espaces littoraux, doivent concilier enjeux environnementaux - notamment la préservation d'une qualité normée - et forte attractivité, fondée en partie sur l'image de qualité environnementale. Cette attractivité impose un partage de l'espace et des ressources territoriales propice à l'émergence de nombreux dispositifs de protection des espaces.

Nous considérons ainsi que la tension protection/attractivité est le « paradoxe » qui construit, depuis plus d'un siècle, le bassin d'Arcachon en tant que capital environnemental. La production de ce capital sur le temps long résulte d'investissements des acteurs publics comme privés qui répondent à des logiques différentes mais révèle aussi des représentations partagées du Bassin ou de ce qu'il « doit être ». Le bassin d'Arcachon serait en ce sens bien plus qu'un bien, mais un capital environnemental dynamique qu'il convient de faire fructifier tout en conservant les fondements de son attractivité, notamment au regard de hauts lieux emblématiques.

Parmi ces hauts lieux, la dune du Pilat se distingue. Monument naturel reconnu, elle génère des flux importants (1,9 millions de visiteurs par an). La dune constitue à elle seule un capital environnemental qui stimule la spéculation (effet de bulle spéculative ?) ; elle est gage de plus-value pour tout investissement se développant à proximité (campings, restaurants, résidences, etc.). Ce capital a la particularité d'être mobile. En même temps que la dune bouge, elle dévalorise les espaces auxquels elle a octroyé de la valeur ; elle reconfigure le jeu des acteurs. En modifiant le statut de certains espaces, comme par exemple les parcelles privées qui du fait du recul du trait de côte viennent à tomber dans le domaine public maritime, elle redonne une marge de manœuvre aux acteurs publics dans les négociations. Il s'agit bien alors de discuter de la valeur, ajoutée ou minorée, résultat du mouvement du capital environnemental « dune ».

En faisant l'hypothèse de considérer les objets géographique « bassin d'Arcachon » et « dune du Pilat » comme capital environnemental, nous envisageons de les confronter à la grille d'analyse proposée dans ce colloque en privilégiant un retour réflexif sur cette notion. Le capital environnemental nous amène à mettre l'accent sur la construction de la valeur des lieux, sur les dynamiques de construction de cette valeur (qu'elle soit sociale, économique, paysagère ou patrimoniale), en même temps que sur l'émergence et la cristallisation des conflits qui l'accompagnent. Elle permet de sortir de la seule analyse en termes de ressource territoriale. Cette réflexion mobilise les acquis du programme de recherche pluridisciplinaire financé par la région Aquitaine OSQUAR1 (2010-2013) et OSQUAR2 (2013-2016).